

internationale doit mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires, afin d'éviter la répétition d'une telle tragédie. Les frontières peuvent être considérées comme sacrées ou non, mais la vie de civils innocents l'est sans l'ombre d'un doute.

Je me permets de rappeler au gouvernement soviétique les paroles que prononçait le Président Podgorny, en 1973, lors du cinquantième anniversaire de l'aviation civile soviétique: "On a raison d'affirmer", disait-il, "que l'aviation civile exige un ciel clair. Notre attitude à cet égard est fondamentale et très ferme. Nous plaçons la vie humaine et le bien-être des personnes au-dessus de tout". J'aimerais demander: Pourquoi le gouvernement de l'Union soviétique a-t-il désavoué ces nobles principes?

Le Canada, qui se trouve lésé par ces événements, attend toujours la réponse du gouvernement soviétique à sa demande d'explications sur les circonstances entourant la mort tragique des citoyens canadiens qui se trouvaient à bord de l'avion abattu.

Le gouvernement du Canada maintient que l'URSS doit expliquer son rôle dans le désastre qui est survenu. Nous lui en avons donné largement le temps et l'occasion. Le 6 septembre dernier, le Vice-premier Ministre et Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen, a de nouveau demandé que soit menée une enquête complète et impartiale. Je renouvelle cette demande ici aujourd'hui. Seule une enquête internationale de ce type pourra répondre aux allégations concernant les conditions météorologiques, l'état des feux de position du Boeing 747 de la Korean Airlines et les manoeuvres de l'avion de combat soviétique. Après quoi, la communauté internationale sera en mesure de réviser et d'améliorer les règles, règlements et pratiques de l'aviation civile internationale pour éviter que ne se répète un tel incident.

Afin de signifier clairement aux autorités soviétiques la gravité et la détermination avec laquelle nous considérons cet incident, le gouvernement canadien a annoncé sa décision de suspendre pendant 60 jours les droits d'Aeroflot à l'utilisation de Mirabel, l'aéroport de Montréal, aussi bien pour ses vols réguliers que ses vols nolisés. Le Canada a également suspendu l'étude des arrangements pour l'utilisation